

Bulletin d'inscription PAS CAP ! #3

Samedi 11 Novembre 2017

Rendez vous pour l'administratif dès 12h30 au Parking de la caserne des Pompiers de ST GERMAIN DU TEIL (48340), départ vers 13h30

NOM / PRENOM PILOTE :

ADRESSE :

CODE POSTAL :VILLE :

N° DE TELEPHONE PORTABLE : E.MAIL :@.....

DATE DE NAISSANCE : AGE :

N° DE PERMIS :

COMPAGNIE D'ASSURANCE : N° DE POLICE :

NUMERO D'IMMATRICULATION :

MACHINE (MARQUE, MODELE, ANNEE et CYLINDREE) :

La Randonnée "PAS CAP 3 !" est une randonnée pour Moto uniquement, homologuées, permis, carte grise et assurance OBLIGATOIRE, sur un tracé ouvert à la circulation, sans notion de vitesse, ni de classement.

Cette balade s'adresse aux possesseurs de machines récentes ou plus anciennes.

Le parcours est entièrement fléché et/ou balisé, le niveau de la randonnée comporte beaucoup de passage technique, et nécessite une bonne expérience de pilotage ainsi qu'une machine parfaitement entretenue et équipée pour le franchissement,

Le soussigné prend l'engagement de respecter le code de la route, il reste responsable des accidents qui pourront lui survenir personnellement en dehors des risques garantis par son assurance et doit, s'il le juge opportun, contracter par lui-même à ce sujet les assurances supplémentaires.

Fait à

Signature du participant
(précédée de la mention "lu et approuvée")

Le.....

Formule Rando SEULE : 30 €

Repas du soir (Plat unique CASSOULET, boissons en supplément) : 8 €

Ce bulletin doit être dûment complété et envoyé à : **Mr SOLIGNAC Damien**
Place de l'église
48340 SAINT GERMAIN DU TEIL

accompagné d'un Chèque **du montant de ou des options choisies**. Votre règlement sera encaissé 1 semaine après la date événement (**REMBOURSABLE sur simple demande écrite jusqu'au 06/11/2017, et sur certificat médical après cette date**)

Les frais d'inscription comprennent la randonnée, l'accès aux parcours banderoles, l'assistance et l'encadrement de la randonnée, et la restauration du soir (en option). Le MotoClub ENDUR'AUBRAC décline toutes responsabilités en cas d'accident, casse, perte ou vol en tout genre (corporel et matériel).

La distance parcourue est d'environ 15km renouvelable à la demande, prévoir un ravitaillement en carburant le cas échéant,

Les participants devront se présenter au contrôle administratif munis du permis de conduire, de l'attestation d'assurance en cours de validité, ainsi que de la carte grise de la machine (**Originaux des papiers OBLIGATOIRE**).